

Rencontres Internationales en Urbanisme de l'APERAU 2022

BORDEAUX

28 juin-1^{er} juillet 2022

« Transition écologique. Quelles évolutions attendues des pratiques en urbanisme ? »

<https://aperau2022.sciencesconf.org/>

Appel à communication

Date limite de retour des propositions : le 28 février 2022

Format : résumé de 5000 caractères maximum

Notifications aux auteurs : le 18 avril 2022

Date limite d'envoi des articles : le 13 juin 2022

Les Rencontres Internationales en Urbanisme (RIU) de l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) rassemble chaque année des chercheurs, des doctorants et des praticiens qui débattent des enjeux urbanistiques contemporains de l'aménagement des villes et des territoires, notamment lors du colloque international annuel de l'association. Internationale et francophone, l'APERAU regroupe 41 institutions adhérentes au sein de trois sections régionales : Amérique du nord, Afrique et Moyen-Orient, Europe. Elle représente l'un des réseaux scientifiques francophones les plus dynamiques, qui joue pleinement le jeu de la francophonie et des échanges multiculturels dans une thématique, la ville, et plus largement l'aménagement et le développement durable, un enjeu considérable à l'échelle planétaire. L'APERAU bénéficie du soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

L'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de l'université Bordeaux Montaigne, en partenariat avec l'UMR CNRS 5319 *Passages* et l'ENSAPBx, organise à Bordeaux du 29 juin au 1^{er} juillet 2022 la 23^{ème} édition de ces Rencontres Internationales en Urbanisme (RIU) autour de la question : « *Transition écologique. Quelles évolutions attendues des pratiques en urbanisme ?* ».

Le rapport du GIEC de l'été 2021 pointe clairement la responsabilité de nos modes de vie dans le dérèglement climatique et appelle une fois encore à la mise en œuvre immédiate d'une transition écologique et donc économique, sociale et politique, permettant de trouver un équilibre durable entre nos établissements humains et leurs milieux. Dans la même idée l'Etat vient de se faire condamner par le Tribunal Administratif de Paris le 14 octobre 2021 pour dépassement du plafond des émissions de gaz à effet de serre. L'action publique est ainsi à plusieurs titres interpellée pour agir urgemment en faveur de la transition écologique. L'espace interagit avec la société et les urbanistes sont à ce titre directement concernés par cette injonction. Leur engagement actif à relever ce défi est une volonté partagée par les professionnels de l'urbanisme, les chercheurs et les enseignants, les étudiants, qui, tous, chacun à sa place et selon ses moyens, s'y emploient. C'est à ce titre que l'opérationnalité de nos savoirs et de nos pratiques en faveur de la transition écologique doit être interrogée et partagée collectivement.

Ce colloque attachera une importance toute particulière à la prise en compte de quatre principaux éléments de contexte, à savoir, l'érosion de la biodiversité, l'objectif de la neutralité carbone, le déficit démocratique et la contestation du modèle métropolitain. Au regard de l'ensemble de ces éléments il s'agira d'interroger la place de l'urbaniste, son éthique, sa responsabilité et ses capacités à prendre en compte ces quatre éléments de contexte dans sa pratique professionnelle et pour l'enseignant, dans le contenu de son propos.

Mettre en lumière les pistes et les moyens d'action souhaités et possibles en ce sens par les urbanistes, l'évolution des savoirs théoriques et opérationnels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ainsi que les analyses permettant d'en évaluer les pertinences et de nourrir une réflexion à la fois prospective et ancrée dans le réel est l'objectif des 23^{ème} Rencontres Internationales en Urbanisme.

Les communications s'inscriront dans les six axes thématiques suivants :

Axe 1 : Biodiversité vs artificialisation

Axe 2 : Neutralité carbone pour quelle justice environnementale ?

Axe 3 : La mobilisation citoyenne

Axe 4 : Organisation spatiale des métropoles francophones et accentuation des inégalités d'accès à la ville

Axe 5 : Habiter les territoires vulnérables

Axe 6 : Urbanisme négocié vs urbanisme « en liberté »

Session spéciale réseau MOTAU « demande de transport et adaptation aux territoires vécus »-Mobilité dans le périurbain- Mobilité dans les Suds

Détail des axes thématiques

Axe 1 : Biodiversité vs artificialisation

L'urbanisme est traversé d'injonctions contradictoires qu'il sera utile de questionner. On peut ici citer l'exemple de la sobriété foncière exigée par la nécessité de respecter l'environnement en limitant la progression d'une urbanisation dans l'étendue au profit de la densification des espaces bâtis. La finalité, les conséquences comme les conditions de mise en œuvre de la règle du zéro artificialisation nette (ZAN) peuvent être ainsi discutées et sans doute mises en regard des politiques et projets de compensation tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui.

Les mesures locales de planification pour une maîtrise de l'urbanisation en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité se déploient à différents niveaux et échelles au sein de nos régions urbaines. En France, les effets sur le terrain de l'interdépendance de ces différents cadres d'action sont parfois contre-performants alors qu'ils portent une finalité commune. Comprendre les causes de ces discordances et s'interroger sur les conditions de leur complémentarité, voire du renouvellement de leur process d'élaboration est nécessaire.

Axe 2 : Neutralité carbone pour quelle justice environnementale ?

Si l'efficacité énergétique du bâti, dans ses formes urbaines, architecturales et ses choix constructifs et la mise en place de modes de déplacements individuels et collectifs économes en énergie sont légitimement recherchées, l'enjeu de l'accès à la neutralité carbone ne peut se réduire à des réponses techniques dont l'efficacité serait évaluée quantitativement. La situation de précarité énergétique d'un nombre grandissant de ménages face aux coûts d'accès à un logement décent, le recours contraint à la voiture pour les déplacements domicile-travail des habitants du péri-urbain élargi qui ne trouvent plus à se loger dans les grandes villes, posent la question des conditions sociales de mise en place de politiques de neutralité carbone. Cet axe interrogera également, le volet foncier des stratégies de réduction d'émission carbone notamment sur le volet compensation par le secteur des terres entrant en conflit avec des politiques favorables à la biodiversité ou l'accompagnement à des transitions agro-écologiques. Pourront être ainsi interrogées la procédure ERC comme la recherche locale d'énergies alternatives.

Axe 3 : La mobilisation citoyenne

Qu'il s'agisse d'urbanisme transitoire, de projets de quartier auxquels sont alloués des budgets gérés par les associations d'habitants, d'habitat coopératif, etc, les expériences alternatives en matière d'aménagement et d'urbanisme sont principalement marquées du sceau de l'intégration des usagers dans le processus d'élaboration des projets. De même, la Convention Citoyenne pour le Climat a récemment donné en France la parole à 150 citoyens tirés au sort pour qu'ils proposent des mesures concrètes en faveur de la transition écologique de nos sociétés. Si ces articulations entre écologie et démocratie sont considérées comme des prémisses possibles d'une autre gouvernance des projets, évitant le dualisme stérile entre démocratie représentative

et démocratie participative, ils appellent à une évolution des représentations de ce que recouvre la notion d'expertise en urbanisme et donc des pratiques et savoirs techniques.

Axe 4 : Organisation spatiale des métropoles francophones et accentuation des inégalités d'accès à la ville

La forte attractivité des métropoles francophones s'est traduite, ces quinze dernières années, par un accroissement considérable des prix fonciers et immobiliers entraînant un bouleversement dans les processus de choix de localisation des ménages pour se loger et accéder à la propriété. Les ménages les plus modestes, dans un premier temps, puis les classes moyennes ont subi les effets de la relégation périurbaine accentuant, du fait de l'allongement des distances et des temps de trajet, les coûts induits par la mobilité quotidienne, d'autant que les territoires périurbains et éloignés des centres engendrent une plus grande dépendance automobile. Les ménages se retrouvent ainsi confrontés à une vulnérabilité accrue face aux coûts cumulés du logement et de la mobilité. L'évaluation des effets combinés et cumulatifs des conditions de mobilité et d'accès au logement dans les espaces péri-urbains des grandes métropoles francophones constitue ainsi un enjeu central pour apprécier la durabilité à la fois sociale et environnementale de ces formes de développement urbain.

Ce phénomène d'accentuation des inégalités d'accès à la ville qui s'observe dans les pays du Nord comme dans les pays des Suds fait, toutefois, apparaître dans les différentes études menées sur les métropoles des différences importantes dans les processus de relégation à l'œuvre, en raison de la complexité des choix de localisation des différents types de ménages localisés en périphérie des villes. Il serait, en effet, hâtif, de considérer un processus unique de relégation des catégories moyennes et modestes car la complexité des processus de localisation des ménages ne relève pas uniquement des arbitrages entre accessibilité, coût du logement et aménités spatiales, mis en exergue par la théorie économique urbaine, mais d'un ensemble de facteurs complexes inhérents aux caractéristiques intrinsèques des individus.

Axe 5 : Habiter les territoires vulnérables

Certains territoires sont répertoriés en fonction de leur vulnérabilité. Ils sont en effet plus fragiles que d'autres au regard de la contrainte environnementale. Ce qui justifie qu'ils bénéficient d'un traitement différencié comme d'être visés par une législation et une réglementation spécifique. L'élévation des températures comme les phénomènes d'érosion du trait de côte et/ou de submersion marine ou fluvio-marine vont conduire à des mouvements de population de plus ou moins grande échelle selon les territoires. Plusieurs questions se posent alors: la durabilité des réponses apportées dans un contexte qui reste marqué par l'incertitude, les arbitrages à réaliser entre territoires « servis » et territoires « servants » qui font l'objet d'un régime et d'une protection particulière (dont la sanctuarisation) et la répartition des coûts et des règles adoptées pour leur partage.

La Gironde offre un littoral marqué par le retrait du trait de côte comme par un risque submersion qui pose la question des conditions économiques, sociales et juridiques du retrait

de l'urbanisation et de sa relocalisation. En secteur urbanisé, où la pression foncière est importante, les projets d'aménagement se doivent d'intégrer des mesures contraignantes de « mise hors d'eau » du bâti qui ont un impact sur l'aménagement des espaces publics et pose la question de l'acceptation (sociale et technique) des effets de submersion exceptionnelle. De même, la Nouvelle Aquitaine est également confrontée à cette question dans le massif pyrénéen qui va devoir diversifier son économie locale principalement centrée sur l'activité des stations de ski et repenser son organisation spatiale.

Si chaque pays et régions sont confrontés à ces questions, chacun développe des réponses qui seront à partager collectivement afin d'étayer les connaissances dans ce domaine.

Axe 6 : Urbanisme négocié vs urbanisme « en liberté »

La « culture du polder » néerlandaise est souvent citée à ce propos, en référence à une culture de l'action en aménagement dont la nécessité d'arracher les terres à l'eau a historiquement construit les conditions d'un intérêt partagé entre les pouvoirs publics et les entreprises privées. Les premiers intégrant les contraintes gestionnaires des seconds et ceux-ci relayant dans leurs projets les enjeux d'intérêt général. Si l'urbanisme négocié propose une nouvelle approche partenariale entre personnes publiques et porteurs de projets privés, remettant en question la dimension de contrainte du droit de l'urbanisme voire incitant à une certaine forme de déréglementation, force est de constater qu'il ne produit pas aussi bien que souhaité une ville bonne à vivre pour tout un chacun. Cette modification en cours de la chaîne de valeur du processus d'aménagement nécessite d'être interrogée pour en comprendre les mécanismes et être à même d'en orienter les modalités comme les finalités au service de la transition écologique et d'un urbanisme respectueux de sa mission première de justice socio-spatiale.

Session spéciale réseau MOTAU « demande de transport et adaptation aux territoires vécus » -Mobilité dans le périurbain- Mobilité dans les Suds

Cette session spéciale est organisée afin d'initier l'orientation prise par la nouvelle co-direction du réseau MoTAU, à savoir favoriser les échanges croisés entre deux thématiques de recherche :

- ***La mobilité dans le périurbain***
- ***La mobilité dans les Suds***

Pour la première thématique, il s'agit d'interroger plus précisément, la façon dont les petites villes sous influence métropolitaine peuvent accompagner les déplacements quotidiens de leurs habitants dans le contexte de la transition écologique. Cette thématique intéresse, également, de façon plus large l'ensemble des villes francophones qui sont confrontées à ces phénomènes de gestion urbano-centrée des déplacements et de "délaissement" (ou de moindre gestion) de leurs espaces périphériques.

Pour la seconde, il s'agit d'appréhender la diversité des configurations territoriales, la pluralité des actions publiques et des alternatives développées dans les Suds pour organiser la mobilité notamment dans les aires périurbaines, tant dans le secteur formel qu'informel.

À travers des échanges entre ces deux thématiques portées par des chercheurs et praticiens venant d'horizons différents, l'idée est de faire émerger un enrichissement mutuel et peut-être une nouvelle manière de penser la mobilité à l'aune de la crise environnementale, climatique, sanitaire et sociale. Par exemple, il nous semble intéressant de regarder et d'analyser les pratiques de transport informel développées, notamment, dans les villes africaines. En effet, celles-ci semblent répondre à une demande diffuse de transport et s'adapter aux territoires vécus (Abdelhakim KEBICHE, Oussama KHARCHI), ce qui pourrait, éventuellement, apporter des éléments de réponse aux politiques de déplacements à mettre en œuvre dans les espaces périurbains des villes des pays du Nord. Inversement, les modèles d'évolution des territoires métropolitains, des aires périurbaines et des systèmes de mobilité y afférents dans les villes africaines et du Moyen-Orient nécessitent d'être confrontés et comparés à ceux des pays du Nord dans une perspective d'analyse de la pertinence de leurs mécanismes de régulation.

L'atelier *in situ*, programmé le 1er juillet dans la commune de Le Porge, petite ville littorale de 3400 habitants sous influence de la métropole bordelaise sera, non seulement, consacré à la session spéciale organisée par le réseau MoTAU, mais, également, à un ensemble de communications portant sur le thème des *pratiques alternatives de l'urbanisme dans les petites villes littorales et rurales sous emprise métropolitaine*.

La journée sera clôturée par une table ronde réunissant différents acteurs du territoire tels que le vice-président en charge des mobilités de la métropole de Bordeaux, le vice-président en charge de la mobilité de la Région Nouvelle Aquitaine, la Maire de Le Porge, un représentant du GIP littoral le président de la Communauté de Communes de la Médullienne et un représentant des institutions organisatrices des mobilités dans les Suds. Il sera, plus précisément question d'échanger autour des problématiques de mobilités et de gouvernance en lien avec la métropole du point de vue des déplacements pendulaires mais, également, du point de vue des déplacements liés au tourisme.

Programme

28 juin → Assemblée Générale de l'APERAU International

29 juin → Journée doctorale

30 juin → Première journée : Conférence d'ouverture en plénière et communications

Le Prix de thèse (PUCA, APERAU) et du Prix de l'article scientifique en aménagement de l'espace et urbanisme (APERAU) seront remis à l'issue des ateliers en session plénière.

1^{er} juillet Seconde journée : Ateliers *in situ*

Les communications et échanges se poursuivront sur sites, accompagnés par des professionnels. Ils présenteront la situation urbaine choisie qui sera mise en débat. Les situations identifiées à ce jour sont les suivantes :

Patrimoine	Visite sites périmètre UNESCO	BX Métropole
Agriculture urbaine	Micro-ferme Floirac	GPV et Ville de Floirac
Biodiversité et nature en ville	Parc des côteaux	Floirac
Gestion eaux et risques	Bas Floirac et ZAC Niel	GPV Floirac et GT
Logement social et participation	Opération Claveau / GIH	Aquitanis
Les pratiques alternatives de l'urbanisme dans les petites villes littorales et rurales sous emprise métropolitaine	Le Porge	POPSU Territoire / 1 journée
+		
<u>Session spéciale Réseau MoTAU :</u> « Demande de transport et adaptation aux territoires vécus »	Le Porge	
Mobilités dans les Suds - Mobilités dans les espaces périurbains		
Table Ronde avec les représentants institutionnels de la mobilité		

Comité d'organisation

Catherine ANDRE, PRAG, IATU, Université Bordeaux Montaigne

Agnès BERLAND-BERTHON, Professeur des universités, UMR CNRS Passages, IATU, Pessac, Université Bordeaux Montaigne

Emmanuelle BONNEAU, Maître de conférences, UMR CNRS Passages, Pessac, IATU, Université Bordeaux Montaigne,

Ghislaine DEYMIER, Maître de conférences, UMR CNRS Passages, IATU, Pessac, Université Bordeaux Montaigne

Florence LERIQUE, Professeur des universités, UMR CNRS Passages, IATU, Pessac, Université Bordeaux Montaigne

François-Xavier LEURET, PAST, IATU, Université Bordeaux Montaigne

Gérard THOMAS, Docteur en Aménagement de l'Espace et Urbanisme, chargé de cours IATU, Pessac, Université Bordeaux Montaigne

Laurent TRIJOLET, PAST, IATU, Université Bordeaux Montaigne

Comité scientifique

Sabines BARLES, Professeur, UMR Géographie-cités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Samia BENABBAS, Professeur, Université de Constantine, Algérie

Naïma CHABI-CHEMROUK, Professeur Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger

Martin CLAUX, Maître de conférences, Géoarchitecture, Université de Bretagne Occidentale, Brest

Marco CREMASCHI, Professeur, Ecole urbaine, Sciences-Po, Paris

Hélène DANG VU, Maître de conférences, EUP, Lab'Urba, Université Paris Est, Marne la Vallée

Jérôme DUBOIS, Professeur UMR LIEU, IUAR, Université Aix-Marseille

Marc DUMONT, UMR TVES, Professeur, Université de Lille

Annette GROUX, Professeur, UMR TVES, Université de Lille

Jean-Marie HALLEUX, Professeur, Université de Liège

Frédérique HERNANDEZ, Professeur, UMR LIEU, IUAR, Université Aix-Marseille

Joël IDT, Maître de conférences, Lab'Urba, Université Paris-Est Marne la Vallée

Patricia LEJOUX, Chargée de recherche, LAET-ENTPE, Lyon

Philippe MENERAULT, Professeur, UMR TVES, Université de Lille

Gilles NOVARRINA, Professeur, Université Grenoble Alpes

Sylvie PARE, Vice-présidente de l'APERAU- international, urbaniste et professeure titulaire, Département d'études urbaines et touristiques ESG-UQAM

Florence PAULHIAC, Professeur, UQAM, Canada

Lionel PRIGENT, Professeur, Institut de Géoarchitecture, Brest

Paula SAMAHA, Académie Libanaise des Beaux-Arts, Beyrouth, Liban

José SERRANO, Professeur, Polytech Tours



Yassine TURKI, Professeur associé, Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement de l'Urbanisme et du Bâtiment (ISTEUB), Université de Carthage, Tunisie

Roelof VERHAGUE, Maître de conférences, Institut d'Urbanisme de Lyon, Université Lumière Lyon

2